

l'écoline

CONDITIONS GENERALES

ANNEE 2021-2022

Formalités d'admission

Les parents envoient une demande d'admission par email et remplissent un formulaire d'inscription. La décision d'inscription est prise par la Direction selon des règles de priorité différentes selon les sections. Les frais d'inscription doivent être versés pour chaque nouvel enfant à réception de la facture qui intervient une fois le contrat signé. L'inscription de l'enfant est définitivement confirmée au moment où le paiement des frais d'inscription a pu être enregistré par l'écoline. Ces frais couvrent les frais administratifs d'admission. Ils ne sont donc remboursés en aucun cas et ne sont pas déductibles des factures à venir.

Les ateliers vacances ont des conditions générales propres (voir annexe).

Conditions tarifaires

TARIFICATION 2021-2022 EN COURS D'ACTUALISATION

Ecolage (hors vacances scolaires), par mois sur 10 mois : Les contrats, sauf mention du contraire, n'incluent pas les périodes de vacances scolaires du Canton de Vaud-

L'écoline, société à but non lucratif et certifiée B Corp, offre des tarifs réduits (de 5 à 70%) aux familles qui en font la demande, après examen de leur dossier (Déclaration de revenus, motivations), et dans la mesure de ses capacités financières.

Les forfaits incluent les repas, l'encadrement des enfants, la majorité des fournitures utilisées par les enfants ainsi que tous les frais liés aux activités des enfants notamment les sorties découverte.

Une absence pour maladie ou congés ne donne droit à aucune réduction, la place étant réservée dans tous les cas. En cas d'épidémie ou de pandémie qui verrait la fermeture de l'écoline exigée par les autorités compétentes, l'écoline s'engage à chercher des solutions alternatives sans garantie ni obligation de résultat et sans qu'aucune contrepartie ne soit due.

FORFAITS PRESCHOOL (2-4 ans)			
Forfait	Arrivée	Départ	Prix mensuel pour 1 jour
½ journée	Entre 7h30 et 9h	Entre 14h et 14h15	
Petite journée	Entre 7h30 et 9h	Entre 15h45 et 16h	
Journée complète	Entre 7h30 et 9h	Jusqu'à 18h30	
Frais d'inscription : 250.- (valable une fois)			
<i>Fréquentation minimum 3 ½ journées (ou mercredi seul possible)</i>			
<i>Réduction de 10% pour les fratries</i>			

FORFAIT SCHOOL (1 et 2 P - 4-6 ans)			
	Arrivée	Départ	Prix mensuel pour 1 jour
½ journée	Entre 7h30 et 8h50	Entre 13h45 et 14h	
Petite journée	Entre 7h30 et 8h50	Entre 15h45 et 16h	
Journée complète	Entre 7h30 et 8h50	Jusqu'à 18h30	
Frais d'inscription : 250.- (valable une fois)			
<i>Forfait minimum en School 1 (1P) : 3 ½ journées + 1 petite journée au choix =</i>			
<i>Forfait minimum en School 2 (2P) : 4 petites journées =</i>			
<i>Le mercredi n'est pas compris dans les forfaits School, mais il peut être ajouté</i>			
<i>Réduction de 10% pour les fratries</i>			

FORFAITS PARASCOLAIRE			
	Arrivée	Départ	Prix mensuel pour 1 jour
Repas (1P-6P)	11h55	13h40	120.-
Après-repas (1P-2P)	13h40	15h15	75.-
Après-midi (1P-6P)	15h15	Entre 16h et 18h30	155.-
Frais d'inscription : 125.-			
<i>Fréquentation minimum sur 2 jours (exemple : 2 midis)</i>			
<i>Il n'est pas possible de s'inscrire pour l'après-repas sans s'inscrire pour le repas</i>			
<i>Réduction de 10% pour les fratries</i>			
<i>Priorités:</i>			
1. Familles avec contrat en cours à l'écoline + demande de fréquentation entre 4 et 5 jours			
2. Familles nouvelles avec demande de fréquentation entre 4 et 5 jours			
3. Familles avec contrat en cours à l'écoline + demande de fréquentation moins de 4 jours			
4. Familles nouvelles avec demande de fréquentation moins de 4 jours			

TARIFS MERCREDI ET VACANCES				
	Arrivée	Départ	Prix par jour	
			inscrits à l'écoline	externes
½ journée	Entre 7h30 et 9h	Entre 14h et 14h15		
Petite journée	Entre 7h30 et 9h	Entre 15h45 et 16h		
Journée complète	Entre 7h30 et 9h	Jusqu'à 18h30		

Vacances:
Réduction de 20% sur la semaine complète de vacances réservée
Réduction de 10% pour les fratries

Dépannage (pour les enfants de l'écoline)

Selon la disponibilité, des dépannages peuvent être possibles sur demande préalable (le plus tôt est le mieux). Les tarifs sont ceux indiqués ci-dessus majorés de 5%.

Espace coworking : Le Village de l'écoline

TARIFS COWORKING			
	Fréquentation	Bureau	Prix
Villageois	5j./semaine	Bureau personnel	250./mois
Flex	3j./semaine	Accès à un bureau flex	150./mois
A la carte		Accès à un bureau dans la limite des places disponibles (réservation)	30.-/jour
<i>Inclus : thé, café à discrétion</i> <i>Accès Wifi</i> <i>Réservé aux parents dont les enfants sont inscrits à l'écoline</i>			

Modalités de paiement

Échéance des paiements

L'écolage est dû avant le début de chaque trimestre, faute de quoi la famille peut se voir refuser l'accueil de son enfant. Il peut également être payé mensuellement, annuellement ou semestriellement, toujours en avance.

Trimestres comptables de l'écoline

- 1^{er} trimestre comptable (4 mois) : du 1^{er} septembre au 31 décembre
- 2^{ème} trimestre comptable (3 mois) : du 1^{er} janvier au 31 mars
- 3^{ème} trimestre comptable (3 mois) : du 1^{er} avril au 30 juin

Délai de résiliation / annulation de l'inscription

Annulation de l'inscription avant le début de l'année scolaire

L'annulation de l'inscription doit être signifiée le 10 juillet au plus tard, date du timbre poste faisant foi. Au-delà de cette date jusqu'au 1er jour de rentrée, l'équivalent de 50% du 1er trimestre comptable d'écolage (du 1er septembre au 31 décembre) sera facturé.

Départ en cours d'année

Le départ de l'écoline en cours d'année doit être annoncé à la Direction par lettre recommandée (la date du timbre postal faisant foi) :

- Avant le 31 octobre pour un départ à la fin du 1^{er} trimestre comptable (31 décembre)
- Avant le 31 janvier pour un départ à la fin du 2^{ème} trimestre comptable (31 mars)
- Au-delà des échéances mentionnées ci-dessus, le trimestre comptable en cours ainsi que le trimestre comptable suivant seront facturés.

Modification de contrat en cours d'année

Les modifications de contrat doivent respecter les mêmes délais que pour une annulation.

Calendrier et vacances

Rentrée :	lundi 24 août 2020
Congés du Jeûne fédéral :	lundi 21 septembre 2020
Vacances d'Automne :	du samedi 10 octobre au dimanche 25 octobre 2020
Vacances de Noël :	du samedi 19 décembre 2020 au dimanche 3 janvier 2021
Vacances de février :	du samedi 20 février au dimanche 28 février 2021
Vacances de Pâques :	du vendredi 2 avril au dimanche 18 avril 2021
Vacances de l'Ascension :	du jeudi 13 au dimanche 16 mai 2021
Congés de Pentecôte :	lundi 24 mai 2021
Fin de l'année scolaire :	samedi 3 juillet 2021

Dispositions administratives communes et for

La signature du contrat d'inscription vaut acceptation des présentes conditions financières et générales. Les présentes conditions financières et générales sont valables dès l'année scolaire 2021/2022.

La législation suisse est la seule applicable aux rapports découlant des présentes conditions financières et générales et des contrats s'y rapportant, quel que soit le domicile des parents ou des titulaires de l'autorité parentale. Le for juridique est à Lausanne.

ANNEXE : CONDITIONS GENERALES ATELIERS VACANCES

Formalités d'admission

Les parents font part de leur demande par email. La décision est prise selon les disponibilités. L'inscription est finalisée une fois le formulaire rempli et le paiement effectué.

Conditions tarifaires

TARIFS MERCREDI ET VACANCES				
	Arrivée	Départ	Prix par jour	
			inscrits l'écoline	à externes
½ journée	Entre 7h30 et 9h	Entre 14h et 14h15	130.-	140.-
Petite journée	Entre 7h30 et 9h	Entre 15h45 et 16h	110.-	115.-
Journée complète	Entre 7h30 et 9h	Jusqu'à 18h30	90.-	95.-
<i>Vacances: Réduction de 20% sur la semaine complète de vacances réservée Réduction de 10% pour les fratries</i>				

Une absence pour maladie ou congés ne donne droit à aucune réduction : la place étant réservée dans tous les cas.

Modalités de paiement

Il est possible de régler : via : <https://lecoline.myshopify.com>

Ou directement par virement bancaire à :

L'écoline SA

7 chemin de la Venoge 1025 St-Sulpice

IBAN : CH90 0076 7000 H528 9945 2

Annulation de l'inscription

Sauf cas de force majeure (déterminé par la Direction de l'écoline), les Ateliers vacances ne sont pas remboursés si l'inscription de l'enfant est annulée par les parents.